

Déclaration de Tumbes

Écrit par Gaëtan Juillard
Mercredi, 11 Juin 2008 20:39 -

Les participants à la Première Rencontre Binationale Pérou-Équateur, réalisée dans la ville de Tumbes, le 3 novembre 2000, suite à une journée de travail productive qui inclut exposés, information, opinions et suggestions de la part de représentants des diverses institutions équatoriennes et péruviennes, rattachées au travail de la protection et la défense du Patrimoine Culturel, accordons de réaliser la Déclaration suivante:

1. Que, les représentants s'accordent sur l'importance d'étudier des sanction communes pour les actions illégales commises contre le Patrimoine Culturel, compte tenu du besoin de perspectives communes à cet égard.
2. Que le besoin de formation de la part de l'INC (Institut National de la Culture du Pérou, ndt) et du Ministère de l'Éducation dans les zones frontalières est une constante.
3. Qu'il est indispensable d'introduire le cours de Patrimoine Culturel dans les programmes éducatifs (initial, primaire, secondaire, supérieur, doctoral).
4. Que, les moyens de communication sont des voies stratégiques et vitales pour la promotion de la culture.
4. Qu'il est nécessaire d'augmenter les recettes budgétaires pour les recherches archéologiques et pour les actions de défense du patrimoine culturel.
5. Que l'on doit, dans les plus brefs délais, aboutir à un "Accord Élargi Péruvien-Équatorien d'Intégration Frontalière, développement et cohabitation" qui garantisse une présence permanente du sujet "Trafic Illicite de Biens Culturels".
6. Que l'existence d'autorisations accordées par l'INC et son homologue équatorien pour la commercialisation d'artisanat est urgente.
7. Qu'il existe le besoin d'échanger des expériences reliées à la défense du Patrimoine.
8. Qu'il est nécessaire de posséder des textes de lois semblables dans le domaine de la protection du patrimoine entre les deux pays.

Tumbes, novembre 2000